

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MARS 2025 – 18 H 30

Nombre de présents : 13

Etaient présents : Mesdames BRIOIS Véronique, Josèphe CLAIRET, HIELLE Sylvie, COURBOT Isabelle, DUBOIS Céline, DOUILLY Marie-Christine, BRUNELOT Stéphanie, Messieurs BEAUMONT Pascal, BAYARD Dominique, LORTHIOY Geoffrey, DUCHATEL Emmanuel et WATRE Christophe.

Etaient Excusés :

Mme COCKENPOT Mariane, procuration à Mme COURBOT Isabelle,
Mr FLAMENT Maxime, procuration à Mr BAYARD Dominique

Le conseil municipal s'est réuni à 18 H 30 à la salle de conseil à la Mairie. Le quorum est atteint.

Présidente de séance : Madame le Maire, Véronique BRIOIS.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie HIELLE.

Ordre du jour :

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 24 FEVRIER 2025**

Approbation à l'unanimité.

- **DELIBERATIONS**

2025-11 Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE Compte de Gestion 2024 à 15 voix pour.

2025-12 Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le 1er Adjoint expose,

Vu le Compte de Gestion 2024 dressé par le Comptable Public,
Monsieur Pascal BEAUMONT, 1er Adjoint au Maire.

Celui-ci expose à l'assemblée les opérations effectuées, article par article sur le Compte Administratif :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2023		369 914.97		44 063.80		413 978.77
	48 066.15				48 063.15	
Opérations de l'année 2024	583 738.03	733 654.31	150 920.51	80 215.38	734 658.54	813 869.89
Totaux	631 804.18	1 103 569.28	150 920.51	124 279.38	782 724.69	1 227 848.66
Résultat de clôture		364 882,89	26 641.13			445 123.97

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, APPROUVE LE Compte Administratif 2024 à 14 voix POUR.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE N-1 **DCM 2025 13**

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose,

Résultat de fonctionnement	471 765.10 €
Résultat antérieur reporté 2023	369 914.97 €
Résultat de l'exercice 2024	149 916.28 €
Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	26 641.13 €
R 001 (excédent de financement)	
Solde des restes à réaliser d'investissement N- (subventions)	+ 73 312.08 €
Solde des restes à réaliser	174 000.00 €
Besoin de financement = D+E (R1068)	127 329.05 €
Excédent reporté (R002)	344 436.05 €

Il est proposé d'affecter comme ci-dessus l'excédent de fonctionnement :

au compte 1068 : 127 329.05 € recettes d'investissement
au compte 002 : 344 436.08 € recettes de fonctionnement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, APPROUVE l'affectation de résultat présenté à 15 voix POUR.

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025
DCM 2025 14

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que le Budget est un acte fondamental de la gestion municipal car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et recettes de l'année.

Il est composé d'une section de fonctionnement et d'investissement, les recettes et dépenses sont évaluées de façon sincère et tiennent compte des orientations et engagements de l'assemblée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025
011 – Charges à caractère général	274 178.89 €
012 – Charges de personnel	240 600.00 €
014 – Attributions de compensation	19 600.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	350 351.02 €
042 – Opérations d'ordre de transfert	4 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courantes	126 382.00 €
66 – Charges financières	5 499.52 €
68 – Dotations aux amortissements	50.00 €
TOTAL DEPENSES	1 020 661.43 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025
002 – Résultat de fonctionnement reporté	344 436.05 €
64 – Remboursement sur rémunération	2 085.00 €
70 – Produits des services	4 500.00 €
73 – Fiscalité locales	495 876.91€
74 -Dotations et participations	141 758.47 €
75 – Autres produits de gestion courantes	30 000.00 €
76 – Produits de participations	5.00 €
77 – Mandats annulés (ex antérieurs)	2 000.00 €
TOTAL RECETTES	1 020 661.43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025
16 – Emprunts capital	95 184.23 €
20 – Immobilisations incorporelles	16 400.00 €
21 – Immobilisations corporelles	593 622.06 €
TOTAL DEPENSES	705 206.29 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025
001 – Excédent d'investissement	0.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	350 351.02 €
040 – Opérations d'ordre de transfert	4 000.00 €
041 – Opérations d'ordre de transfert	27 534.14 €
010 – Dotations, fonds divers	138 329.05 €
013 – Subventions d'investissement	184 992.08 €
TOTAL RECETTES	705 206.29 €

Le détail du budget primitif figure à la fois dans le rapport de présentation détaillé et dans la maquette budgétaire ci-annexés. Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 15 voix pour :

APPROUVE le Budget Primitif 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessus pour chaque sections et équilibrés en dépenses et en recettes,

AUTORISE Madame Le Maire, à l'intérieur de chaque section du Budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel

Objet : TAUX DES TAXES LOCALES 2025 **DCM 2025 15**

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;
Vu l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2025.

Madame le Maire propose les taux de taxes locales suivant pour l'année 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 49.77 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16.75 %

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Madame Le Maire, Et après en avoir délibéré à 15 voix pour, **FIXE** les taux d'imposition pour l'année « 2025 » comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 49.77 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16.75 %

AUTORISE Madame Le Maire à signer toute pièce à intervenir.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

Séance clôturée à : 19 h 05

